

LA RECHERCHE CORRECTIONNELLE ET LES POLITIQUES

Question : Comment la recherche correctionnelle influe-t-elle sur les politiques gouvernementales?

Réponse : Par définition, une bonne politique gouvernementale prend appui sur les connaissances. Et, de par sa nature, la recherche produit – et crée en fait – des connaissances. Par conséquent, toutes les politiques gouvernementales sont ou devraient être fondées sur la recherche. Mais souvent, cela n'est pas le cas. Les raisons en sont nombreuses, et elles sont en grande partie prévisibles et surmontables.

Depuis des années, la recherche est considérée comme superflue. Elle est donc la dernière activité à être financée et la première à être soumise à des coupures. Au cours des récentes restrictions découlant de l'examen des programmes, de nombreuses sections de recherche ont subi d'importantes réductions. Toutefois, la reconnaissance des conséquences de cette capacité perdue donne lieu à des initiatives du gouvernement canadien telles que le Projet de recherche sur les politiques.

Afin de maximiser sa contribution à l'élaboration des politiques correctionnelles, la recherche doit posséder certaines caractéristiques. D'abord, elle doit être scientifiquement valable et fondée

sur une méthodologie valide, et prendre appui sur les recherches antérieures. Lorsqu'elles sont axées sur le domaine d'intérêt du décideur, les connaissances accumulées contribuent à régler les questions administratives qui se posent, même lorsqu'elles n'ont pas été prévues dans un plan stratégique. Dans le domaine correctionnel, par exemple, beaucoup de recherches ont été menées sur la prédiction du risque et le traitement des délinquants sexuels. Ces travaux ont non seulement aidé à améliorer la pratique correctionnelle et les résultats (p. ex. taux de récidive décroissants), mais ils ont aussi permis de répondre à des questions administratives liées à la gestion du risque.

L'opportunité de la recherche est aussi importante que sa qualité et sa pertinence. Il arrive souvent que la meilleure politique se définisse par son opportunité. Pour rendre des décisions stratégiques, on peut rarement attendre les résultats à long terme de la recherche. Lorsqu'une base de connaissances pertinentes existe, les renseignements peuvent être disponibles. Cependant, lorsque les réponses ne sont pas immédiatement disponibles, les chercheurs peuvent concevoir un processus à court terme pour fournir des réponses qui sont raisonnablement appuyées par des preuves. Il se peut qu'une telle recherche limitée dans le temps ne réponde pas, par la force des choses, aux normes

méthodologiques les plus rigoureuses. Toutefois, la crédibilité de la recherche est mieux assurée lorsqu'elle est effectuée par des chercheurs qui ont accès à des connaissances spécialisées et que ceux-ci examinent, en faisant preuve de jugement, les hypothèses et les estimations suivant des principes objectifs et scientifiques. Le récent projet portant sur l'estimation de la récurrence des délinquants sexuels réhabilités est un bon exemple de recherche opportune et adaptée aux besoins. Une étude prospective aurait pu prendre des années à réaliser. Cependant, grâce à des techniques d'échantillonnage valables, des résultats très utiles ont été obtenus en quelques mois.

Le fait de démontrer que les connaissances spécialisées peuvent servir à la prise de décisions stratégiques à court et à moyen terme souligne l'importance de la capacité de recherche dans un contexte gouvernemental. Les résultats des recherches dont les sujets ont été attentivement prévus s'accumuleront au fil du temps et pourront servir à faire face à des pressions exercées pour ce qui est des politiques à adopter à court terme et même dans une situation de crise. À cette fin, il faut maintenir un partenariat entre les secteurs de la Recherche et des Politiques en respectant le rôle de chacun et en reconnaissant leur interdépendance.

Répercussions sur les politiques :

1. Il est essentiel d'investir dans la capacité de recherche pour élaborer des politiques gouvernementales judicieuses.

2. Les programmes de recherche devraient être planifiés conjointement par les responsables de la recherche et des politiques.
3. Il est important de prévoir les futures politiques nécessaires afin que soient réalisés les projets de recherche à long terme qui garantiront que sont disponibles les connaissances appropriées.
4. La recherche à court terme est essentielle lorsque les exigences pressantes nécessitent la prise de mesures, et elle est menée préférentiellement par des chercheurs spécialistes qui sont aussi très compétents pour réaliser des projets à long terme plus stratégiques visant à régler des problèmes persistants dans le domaine.

Sources : Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les délinquants à risque élevé (1998). *Systèmes d'information sur les délinquants sexuels qui s'en prennent à des enfants et à d'autres personnes vulnérables*. Ottawa : Solliciteur général Canada.

Hanson, R. K., et Bussière, M. T. *Les prédictors de la récurrence sexuelle : une méta-analyse* (Rapport pour spécialistes 1996-04), Ottawa, Solliciteur général Canada, 1996.

Wallace-Capretta, S. *Les délinquants réhabilités au Canada : une analyse statistique* (Rapport pour spécialistes 2000-02), Ottawa, Solliciteur général Canada, 2000.

Pour plus de renseignements :

Richard Zubrycki
Solliciteur général Canada
340, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
Tél. (613) 991-2821
Fax (613) 990-8295
e-mail zubrycr@sgc.gc.ca

Ce document se trouve aussi sur le site Internet de Solliciteur général Canada :
<http://www.sgc.gc.ca>